

**CONSEIL D'ADMINISTRATION - C.C.A.S. D'AUBIN**

**PROCES-VERBAL**

**REUNION DU VENDREDI 11 AVRIL 2025**

Le onze avril deux mil vingt-cinq, à 16 heures 10, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame Christine TEULIER, Président du C.C.A.S.

Étaient présents (11) : Mme Christine TEULIER, M. François DERBOIS, Mme Magali GARRIC, Mme Nicole JANNOT, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Séverine MAZARS, Mme Michèle PLEINECASSAGNE, M. Bernard FABRE, M. Jean-Claude LONCKE, Mme Thérèse PICHON, M. Bernard SOUVERAIN.

Procuration(s) (2) : Mme Gisèle NEGRE à Mme Magali GARRIC  
Mme Maryline SALVAN à M. Bernard FABRE

Absent(s) et excusé(s) (6) : Maxime GAILLAC, M. Serge BOSCUS, Mme Nicole CEREDE, Mme Gisèle NEGRE, Mme Maryline SALVAN, Mme Hélène SOLIS.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC, Cyril LEPACHELET.

Secrétaire de la séance : Michèle PLEINECASSAGNE.

---

Madame la Présidente ouvre la séance du conseil d'administration à 16 heures 10 minutes.

La Présidente, après avoir excusé les absents, valide le quorum et procède à l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 février 2025 ; celui-ci n'appelant aucune observation, est votée à l'unanimité.

Madame PLEINECASSAGNE est désignée comme secrétaire de séance. Lecture est faite de l'ordre du jour.

---

**POINT N°1 - Délibération 2025-04 : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/05/2025 DANS LE CADRE D'UNE MODIFICATION HORAIRE SUPÉRIEURE À 10 % DU TEMPS DE TRAVAIL – CCAS SAD**

Madame La Présidente après avoir lu le rapport de présentation, demande la mise à jour du tableau des effectifs (dont la dernière modification date du 12 décembre 2025) pour régulariser la situation d'un agent qui occupera désormais un poste à temps complet (suite à l'abandon d'un emploi à temps partiel, du fait d'une modification des horaires de travail qui ne permettait plus le cumul avec son emploi principal au CCAS).

Elle invite à consulter le tableau des effectifs et à visualiser l'emploi 15 dont la quotité de travail mensuelle évolue de 130 heures à 151,67 heures. La modification porte donc à 17 emplois permanents soit 13,20 ETP.

Christine TEULIER précise d'une part que le CST a donné un avis favorable le 26 mars dernier. D'autre part, que l'agent concerné par la modification donne entière satisfaction dans l'exécution de ses missions et qu'il est diplômé (DEAES).

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative décide de la modification du tableau des effectifs et autorise l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent sur le budget annexe du CCAS.

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2025-04**

### **POINT N°2 - Délibération 2025-05 : COMPTE FINANCIER UNIQUE – CCAS BUDGET PRINCIPAL**

Madame la Présidente explique que pour la première année le Compte Financier Unique se substitue aux comptes administratifs et de gestion. Ce document est dressé de façon concomitante entre l'Ordonnateur et le Trésorier.

Elle demande ensuite à l'assemblée si le document communiqué amène des observations. Sans commentaire des administrateurs, Christine TEULIER invite Magali GARRIC à faire procéder au vote et sort de la salle.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative approuve le compte financier unique 2024 transmis par le Trésor Public pour le budget principal faisant apparaître en investissement un excédent de 6 589,31 € et en section de fonctionnement un excédent de 8 077,71 €.

**Votes pour : 12, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2025-05**

### **POINT N°3 - Délibération 2025-06 : AFFECTATION DU RÉSULTAT – CCAS BUDGET PRINCIPAL**

Constant que le compte financier unique fait apparaître un résultat d'exercice de 6 589,31 € en section d'investissement et de + 8 077,71 € en section de fonctionnement ; la Présidente propose pour l'exercice 2025 de l'affecter en report en fonctionnement (R002) et en « solde d'exécution cumulé » pour l'investissement.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative décide d'approuver l'affectation des résultats 2024 tel que proposé pour le CCAS budget principal.

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2025-06**

**POINT N°4 - Délibération 2025-07 : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL « ACTION SOCIALE »**

Madame la Présidente après avoir fait lecture du rapport et invité les membres du conseil d'administration à formuler des observations sur le document communiqué, propose d'adopter le budget primitif principal 2025 présenté s'équilibrant à la somme de 46 095,74 €.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative adopte le budget primitif 2025 pour le CCAS budget principal.

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2025-07**

**POINT N°5 - Délibération 2025-08 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 – BUDGET ANNEXE « AIDE À LA PERSONNE »**

La Présidente invite les membres de la commission administrative à prendre connaissance des éléments chiffrés concernant l'activité du service prestataire d'aide à domicile pour l'année 2024, et invite Emilie BEC a commenté les éléments statistiques clés.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative approuve le rapport d'activité 2024 pour le service prestataire d'aide à domicile.

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2025-08**

**POINT N°6 - Délibération 2025-09 : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE « AIDE À LA PERSONNE »**

Madame la Présidente demande si les membres de la commission administrative ont des interrogations concernant le compte de gestion 2024, transmis par le Trésor Public. Elle précise que le budget « aide à domicile » relevant de la nomenclature M22, n'est pas éligible au CFU et que par conséquent le Conseil d'Administration doit donc voter le compte de gestion, puis en suivant le compte administratif ; en application du principe de séparation entre l'ordonnateur et le trésorier.

Le résultat comptable fait apparaitre un excédent de fonctionnement qui s'élève à + 68 495,24 €, tandis que la section d'investissement se solde par un déficit de fonctionnement de 7 790 €.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative arrête le compte de gestion 2024 pour le budget annexe du CCAS « service prestataire d'aide à domicile ».

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**

**Délibération : 2025-09**

**POINT N°7 - Délibération 2025-10 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE  
« AIDE À LA PERSONNE »**

La Présidente après avoir invité la commission administrative à vérifier la concordance des éléments financiers contenus dans le compte administratif avec les éléments précédemment présentés dans le compte de gestion, fait constater que les données financières sont identiques.

Une fois les éléments discutés, Magali GARRIC fait procéder au vote, après que la Présidente ait quitté la salle.

Après avoir délibéré,  
La Commission Administrative approuve le compte administratif 2024 pour le budget annexe du CCAS « service prestataire d'aide à domicile ».

**Votes pour : 12, contre : 0, abstention : 0**  
**Délibération : 2025-09**

**POINT N°8 - Délibération 2025-11 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE « AIDE À LA PERSONNE »**

Après avoir délibéré,  
La Commission Administrative approuve les affectations de résultat proposées :

- 7 790,00 € affectés à l'investissement,
- 29 187,16 € au compte 110 « Report à nouveau »,
- 31 518,08 € en excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**  
**Délibération : 2025-11**

**POINT N°9 - Délibération 2025-12 : BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 – BUDGET ANNEXE  
« AIDE À LA PERSONNE »**

Madame la Présidente présente le budget prévisionnel 2025 conformément aux éléments évoqués lors du débat d'orientation budgétaire. Les données et projections financières n'appelant pas d'observation, la commission a été invitée à voter le budget.

Après avoir délibéré,  
La Commission Administrative adopte le budget prévisionnel 2025 pour le budget s'équilibrant aux sommes de 689 111,96 € en section de fonctionnement et 7 763,75 € en section d'investissement.

**Votes pour : 13, contre : 0, abstention : 0**  
**Délibération : 2025-12**

## **POINT N°10 – Dossiers d'aide sociale**

La Présidente, invite madame Magali GARRIC a procédé à la lecture des dossiers d'aide sociale qui ont été traités par le CCAS depuis le dernier conseil d'administration.

La Vice-Présidente présente les quatre dossiers instruits.

Madame la Présidente, après avoir demandé s'il y avait des questions diverses à traiter, dresse un bilan positif du repas des aînés qui s'est déroulé le 30 mars et pour lesquels 153 aubinois ont participé et remercie les administrateurs ayant répondu à l'invitation ; elle clôture la séance à 17h15.

<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Président de séance</b>
Michèle PLEINECASSAGNE 	Christine TEULIER 

